



Conflit de famille/disputes

Par Visiteur

Je vous explique en gros mon probleme ,j'ai un frere qui a un petit probleme mentale, depuis quelques temps il est devenu accros au gsm et quand je dis accros c'est des centaines de messages coups de telephone enfin il ne peut plus vivre sans! depuis ce probleme il est devenu très agressif , a de mauvaise frequentations et devient également violent debut des vacances de l'années passées il avait accepter de ce faire soigner dans un hopital psychiatrique ca a duré quelques mois, puisil est sortie tout parraissait pour lemieux il ne possedais plus de gsm jusqu'au jour ou il a été en racheter un et a recommence cette habitude messages appel téléphoniques , fréquentations ect...il avait déjà essayé de lever les mains sur mon pere nous avions du appeler la police mais il n'y a pas eu de plainte déposer car mon pere lui avit pardonner et il s'était calmer ici il y a quereques jours ca as été trop loin il a lever les mains il mon pere s'est retrouver avec des hematomes au visage, une plainte a été déposer mais la police n'a pas trop l'ai de s'inquiéter et repete que vu l'état de mon frere il doit rester au domicile familiale, ce que mon pere refuse mais bon , un certificat medical a été fait fait pour les blessure de mon pere et un autre pour le probleme de mon frere, mais le certficat très simple, nous avons convaincu a nouveau mon frere de rentrer en psychaitrie ce qui est fait mais la bas il est libre de sortir quand il veut ce qui n'est pas normal et en ^plus il a deja decider qu'il ne restera pas plus de 15 jours et ne se debarrasera pas de son gsm en fin de ces gsm vu qu'il en a acheter un 2e avec une autre carte, trouver vous cela normale?? personne ne réagit si il ressort il retournera au domicile familiale et que se passera t'il après faut'il attendre qu'il y ai un meutre pour que qqlun reagisse ??? nous avons besion d'aide et personne n'est la, je precise aussi que c'est dernier tempsmon frere commençait a parler tout seul avec le mur, la radio , dans la rue, avait des attitude suicidaire, nous avons des preuves de messages qu 'il nous envoyait en disant qu'il allait mourir, se suicider, etre egorger dans le sang, il a aussi 2 personnalité il peut etre un diable et puis 5 minutes apres un ange et il ne sent rend pas compte pouvez-vous nous aider????s'il se passe quelques chose de pire tout le monde dira comme a la télé : oui mais si les parents ou les medecins ou la police avait reagit ca ne serait pas arriver ????? alors qu'il sont tous au courant???

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si je comprends bien votre frère passe le plus clair de son temps au téléphone et cela le rend agressif.

Si votre père a porté plainte il serait judicieux d'attendre les suites car pour l'instant cela ne veut pas dire que l'affaire a été classée sans suite.

Si la plainte est classée sans suite vous pourrez saisir le juge d'instruction.

Concernant son achat d'un second téléphone: si votre frère a les moyens je ne vois pas où est le problème. Il a tout à fait le droit d'en posséder plusieurs.

nous avons convaincu a nouveau mon frère de rentrer en psychiatrie ce qui est fait mais la bas il est libre de sortir quand il veut ce qui n'est pas normal

Je pense que si votre frère a accepté l'hospitalisation c'est bien qu'il est conscient de ses troubles. Le fait qu'il puisse sortir librement est tout à fait normal étant donné qu'il s'agit d'une hospitalisation libre et de ce fait il peut quitter l'établissement quand il le désire.

La solution serait de faire une demande d'hospitalisation sur demande d'un tiers. Cependant cela risque d'être délicat étant donné qu'il est déjà hospitalisé.

L'hospitalisation sur demande d'un tiers est une hospitalisation par la volonté de la famille ou de l'entourage d'une personne.

Les troubles mentaux constatés médicalement doivent rendre impossible le consentement de la personne à être hospitalisée.Son état impose des soins immédiats assortis d'une surveillance constante en milieu hospitalier.

la loi exige la production deux documents :

1/ Une demande manuscrite par le tiers qui sollicite l'hospitalisation. Le tiers doit justifier de son identité, de son lien de parenté avec le patient ou tout autre lien.

2/ Deux certificats médicaux datant de moins de 15 jours concordants et circonstanciés dont un au moins doit émaner

d'un médecin extérieur à l'établissement. En cas d'urgence, un seul certificat suffit.

La décision d'admettre une personne en hospitalisation sur la demande d'un tiers incombe au Directeur de l'établissement qui veille au bon accomplissement des formalités légales en examinant notamment les documents précités.

La décision prononçant l'hospitalisation sur la demande d'un tiers empêche cette personne de pouvoir quitter, de sa propre volonté, l'établissement.

Je comprends vos craintes et vos angoisses.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Oui mais il a un probleme de phobies au gsm comme dit le medecin et on le lui laisse a l'hopital, c'est incomprehensible!!!! et la plainte est sans suite car le policier a dit que l'on ne savait rien faire.

Par Visiteur

Madame,

Je pense que si les médecins lui laissent le téléphone c'est qu'ils estiment que cela ne porte pas préjudice à son traitement.

De plus votre frère est en hospitalisation de sa propre initiative il est donc libre des ses mouvements.

Je pense que ce problème d'addiction doit être résolu par les médecins.

Concernant le dépôt de votre plainte je n'a pas bien compris ce que vous entendez par : car le policier a dit que l'on ne savait rien faire

Cordialement

Par Visiteur

Il dit que mon pere doit le garder chez lui, mais vu le probleme et qu'il ui leve les mains mon pere n'est plus d'accord mon frere va avoir 23ans , les policiers disent que nous devons allez au juge de paix mais celui la nous dit que cette un huissier qu'il faut aller voir, ont nous envoi de droite à gauche et rien n'avance comme je vous disais dans la premiere question doit 'on avoir attendre qu 'il se passe quelque chose de plus grave??? nous nous trouvons dans une situation difficile et nous ne savons plus quoi faire nous disons au medecin aussi que mon frere nous envoi des message genre je vais me tuer, m'egorger, plein de trucs du genre mais pour eux il ne faut pas prendre au serieux, car il ne voyent que de lui pour le moment le cote le plus calme, c'est difficile a expliquer mais par moment il peut etre un ange mais d'autre moment c'est une autre personne....

Par Visiteur

Madame,

Si votre père ne souhaite plus garder votre frère sous son toit, il peut saisir le tribunal d'instance afin de solliciter une expulsion. Une fois que le tribunal aura été saisi vous devrez signifier à votre frère, par voie d'huissier, un commandement de partir.

Cela permettra à votre père de ne plus avoir votre frère chez lui. Cependant sachez que si votre frère n'a pas de source de revenus, il pourra saisir la justice afin de demander à votre père une aide alimentaire. votre père

Si vous voulez relancer la machine judiciaire eu égard à votre plainte, vous pouvez saisir avec l'aide d'un avocat le juge d'instruction afin que celui ci poursuive votre frère. Cependant cette procédure est assez longue et nécessite également le dépôt d'une consignation. De plus qui dit poursuite ne dit pas nécessairement condamnation.

Vous devriez également vous entretenir avec le médecin de votre frère et lui faire part de vos craintes quant à sa dangerosité.

Cordialement

Par Visiteur

Mon frere a des revenus il travaille dans un atelier proteger et recoit de la vierge noire je pense qui touche au environs de + de 1000 euros , a propos le medecin connait la dangerousite de mon frere il dit que lui seul (mon frere) peut decider ou non de se faire soigner. je tiens aussi a vous remercier pour vos reponse et votre attention.

Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas là, si votre frère a de quoi subvenir à ses besoins, votre père est en droit de demander, au vu de la situation, à ce qu'il ne vive plus sous le même toit que lui.

Je comprends bien vos angoisses mais le fait que votre frère ait conscience de ses problèmes de santé mentale et qu'il accepte de se faire hospitaliser sont des points positifs et les médecins pourront tout de même l'aider dans sa guérison.

J'espère que tout ira pour le mieux.

Bien cordialement